



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-06-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	19/02/2024		Subvention Château d'eau
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

06-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, BLANC Loïc, , PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Absents : DEVICHI Monique, CYPRIANI Philippe, PERRAUDIN Julien,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°1/ Objet : Château d'eau Col à Pernice

Le Maire fait part au conseil municipal de redélibérer suite à l'inflation sur le montage financier datant de 2016, concernant la création d'un nouveau château d'eau dans la plaine.

Le devis présenté s'élève à la somme de 431 000 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	80%	301 700 €
Région	20%	86 000 €
Commune	10%	43 300€

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 22/02/2024.

Le maire



Etienne Marchetti



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-07-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	19/02/2024		Annulation délibération
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

07-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Absents : DEVICHI Monique, CYPRIANI Philippe, PERRAUDIN Julien,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°2/ Objet : Annulation délibération

A la demande du contrôle de légalité, le maire retire la délibération N02-2024 du 26 janvier 2024 emprunt pour non-respect de l'article **L2311-1 du code des collectivités territoriales**

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 22/02/2024.

Le maire

Etienne Marchetti





Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-08-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	19/02/2024		Emprunt PSPL
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

N° 08-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, BLANC Loïc, , PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Absents : DEVICHI Monique ,CYPRIANI Philippe, PERRAUDIN Julien,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°3) : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL – Aqua Prêt d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement est opérations 2024 du budget « eau potable » de la commune de Barbaggio.

Le Conseil Municipal de Barbaggio, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées,

DELIBERE

Pour le financement de ces opérations, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-08-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Ligne du Prêt

Ligne du Prêt : PSPL Prêt – Aqua Prêt

Montant : 500 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : échéance et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Conformément à l'article L 2311-1 ce contrat sera inscrit au budget primitif en cours comme le prévoit l'article ci-dessus et la Caisse de Dépôts et de Consignations avant toute demande de versement de crédit

Fait et délibéré à Barbaggio le 22/02/2024.

Le maire

Etienne Marchetti





Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-09-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	19/02/2024		Non valeur
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

09-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, PERRAUDIN Julien, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Absents : DEVICHI Monique, PERRAUDIN Julien, PERRAUDIN Julien,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°4/ Objet : Non-valeur

Le Maire fait part au conseil municipal d'apurer les comptes en mettant les titres suivant en non-valeur

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-36	AGOSTINI Francois	0,05	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		AGOSTINI Francois (Total pour le débiteur)	0,05 €				
2014	A-2-21	BIANCAMARIA LOUIS .	0,02	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		BIANCAMARIA LOUIS . (Total pour le débiteur)	0,02 €				
2021	R-1-54	GIORDANI Noel	7,60	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		GIORDANI Noel (Total pour le débiteur)	7,60 €				
2011	R-2-273	GRAZIANI RENE .	0,10	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		GRAZIANI RENE . (Total pour le débiteur)	0,10 €				
2021	T-275	MARCHETTI Etienne	0,06	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		MARCHETTI Etienne (Total pour le débiteur)	0,06 €				
2023	R-3-367	PALAZZI Anita	0,90	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		PALAZZI Anita (Total pour le débiteur)	0,90 €				
2022	T-511	PERRAUDIN Dominique	2,44	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		PERRAUDIN Dominique (Total pour le débiteur)	2,44 €				
		Grand Somme	11,17 €				

La somme totale s'élève 11,17€

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 22/02/2024.

Le maire

Etienne Marchetti



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240222-10-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	19/02/2024		Renaturation
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

10-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Absents : DEVICHI Monique, CYPRIANI Philippe, PERRAUDIN Julien,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°5/ Objet : Demande de subvention : Renaturation

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la renaturation des châteaux d'eau qui suite à leurs restaurations font taches dans le **Grand Site de France**

Le devis présenté s'élève à la somme de 4086,20 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

ETAT	80%	3268,96 €
Part contributive de la commune	20%	817,24 €

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 22/02/2024.

Le maire

Etienne Marchetti